Bagnols-sur-Cèze (30) : un homme au casier judiciaire bien rempli enchaîne les délits pour échapper aux policiers, de « peur de retourner en détention ». Un an de prison sous bracelet électronique

13/08/2025 à 8h29



Un homme âgé de 29 ans était jugé devant le tribunal correctionnel de Nîmes pour une course folle dans la nuit du 18 juin dernier à Bagnols-sur-Cèze (Gard), lors de laquelle il a multiplié les délits : refus d'obtempérer en fonçant en direction des policiers, défaut d'assurance, conduite sans permis, conduite en sens interdit ou encore prise du nom d'un tiers.

Tête baissée, le mis en cause reconnaît ses torts. *"Je ne voulais pas retourner en détention, mais ça n'a servi à rien puisque j'y suis maintenant*", déclare celui qui a un parcours judiciaire déjà bien rempli. Rébellion, violences sur personne dépositaire de l'autorité publique, violences avec arme, vol, usage de stupéfiants, son casier fait état de seize mentions.

. Le prévenu est finalement condamné à un total de douze mois de prison. Une peine aménageable sous bracelet électronique. **Il a également l’interdiction de paraître dans le Gard pour une durée de trois ans et 450 euros d’amende.**

Midi Libre